



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
13 mars 2023

**Séance du 17/03/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars, à 17 heures 30, le conseil municipal de  
**MALLEFOUGASSE AUGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,  
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA,  
Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Christian MICHEL

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2023\_011

#### **Contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien pour le restaurant (bâtiment communal)**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal l'existence d'une citerne de gaz propane, installée à l'extérieur du restaurant communal, sis 14 rue des Cèdres. La commune étant propriétaire du bâtiment, il est donc nécessaire de souscrire un contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne auprès de la société BUTAGAZ à qui appartient la citerne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat professionnel avec la société BUTAGAZ,
- **DIT** que le remplissage de la citerne sera à la charge de l'occupant (bailleur) du restaurant

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



RF	Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie électronique au 04 91 98 13 00)
DIGNE LES BAINS (A.P.)	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 21/03/2023	
004-210401097-20230317-D_2023_011-DE	

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le...2.1 MARS 2023**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2023 004-210401097-20230317-D_2023_011-DE